

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 18 septembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-113

Objet de la délibération : **MUSEE DES COMTES DE PROVENCE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE DEUX TABLEAUX AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

L'an deux mil vingt-trois, le dix huit septembre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (Près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 septembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

GIULIANO JérémY donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absent : ARTUPHEL Ollivier.

Secrétaire de Séance : Patrice TONARELLI

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-83 du Conseil de Communauté du 14 février 2020 adoptant le projet scientifique et culturel du Musée des Comtes de Provence pour la période 2020-2025 ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Bureau Communautaire, pour toute demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le cas échéant la convention correspondante ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte est compétente en matière culturelle, et notamment pour la gestion des équipements culturels dont le Musée des Comtes de Provence, qui justifie de l'appellation « Musée de France » ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, l'une des missions du Musée consiste en l'étude, la conservation et la restauration des collections ;

CONSIDERANT que le Projet scientifique et culturel du musée prévoit la restauration des collections du Musée d'après un calendrier prévisionnel 2019-2026 ;

CONSIDERANT la volonté d'intervenir en 2023 sur des travaux de restauration des œuvres suivantes :

- Nativité, d'un peintre anonyme ;
- Ste Agnès, d'un peintre anonyme ;

CONSIDERANT la nécessité de faire approuver le choix des restaurateurs et leurs méthodologies de restauration par la Commission Scientifique Régionale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur programmée en octobre 2023 ;

CONSIDERANT le budget prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT		
Restauration du tableau Nativité, d'un peintre anonyme	9 427,20 €	Autofinancement	4 713,6 €	50 %
		Subvention DRAC PACA	4 713,6 €	50 %
Restauration du tableau Sainte Agnès, d'un peintre anonyme	6 024 €	Autofinancement	3 012.00 €	50 %
		Subvention DRAC PACA	3 012.00 €	50 %
TOTAL	15 451,20 €	TOTAL AUTOFINANCEMENT	7 725,60 €	100%
		TOTAL Subvention DRAC PACA	7 725,60 €	100%
		TOTAL	15 451,20 €	100 %

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture réunie le 6 septembre 2023 ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention d'un montant de 7 725,60 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la tranche 2023-2024 des travaux de restauration d'œuvres du Musée des Comtes de Provence.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- **D'AUTORISER** le président si nécessaire à solliciter toute autre subvention concernant cette opération, au taux le plus élevé possible.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante est prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 18 septembre 2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND